

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 juin 2024 à 20H30 COMPTE-RENDU

Affiché en exécution de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Présents : DELORT Francis – VILLETTE Patricia – REYJAL Patrick – DE VRIES-MEIJER Margaretha – GRANGER Sarah – CHATARD François – FORTIN Gabriel – PEZEYRE Valérie – PEYROUNY Bernadette.

Absents : REIX Christophe – PAYEN Magali.

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la séance du 25 avril 2024 : approbation à l'unanimité par le Conseil Municipal.

1/ Enquête publique

Messieurs Bruno GRANGER et Jonathan MILLER sollicitent l'aliénation d'une portion du chemin rural situé au lieu-dit « Le Puy Hardy » qui traverse les terres de Monsieur GRANGER au niveau des parcelles A 530, 312, 313, 522, 314 et 317 et qui traverse la propriété de Monsieur MILLER au niveau de ses parcelles A 345, 346, 344, 360, 359 et 538.

Monsieur Jean Michel STAUB et Madame Naima STAUB sollicite l'aliénation d'une portion du chemin rural, situé au lieu-dit « La Guionie » bordant leurs parcelles C 77, 78, 167, 168, 178 et 191.

La commune de Saint-Eloy-les-Tuileries (Corrèze), représentée par son maire, souhaite aliéner une portion de la parcelle B 131 situé au lieu-dit « La Valette », et appartenant à Monsieur Bruno GRANGER afin de régulariser l'agrandissement du carrefour qui avait été pris sur cette parcelle.

Monsieur Bruno GRANGER sollicite l'échange d'une portion de route goudronnée avec une portion d'un chemin rural situé au lieu-dit « Les Landes de Faye » qui traverse ses terres et qui n'est plus utilisé depuis plusieurs décennies au niveau des parcelles A 530, 300, 299, 298, 297, 296 et B 688.

Pour se faire, il est nécessaire de lancer une enquête publique. Monsieur Robert LAPOUMEROULIE sera commissaire-enquêteur.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

2/ Redevance Occupation Domaine Public - ENEDIS

Monsieur le Maire rappelle que l'occupation du domaine public engendre la perception d'une redevance par la commune.

Pour les communes dont la population est inférieure ou égale à 2 000 habitants, le montant de la redevance, versée par ENEDIS, est calculé selon un forfait égal à 239.00 €.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

3/ Décision Modificative – virement de crédits

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de basculer des crédits d'un compte investissement vers un autre compte investissement en dépenses et en recettes car suite à une mauvaise imputation dans le budget, il est impossible de passer des écritures d'amortissements.

| INTITULES DES COMPTES | DIMINUT* / CREDITS ALLOUES | | AUGMENTATION DES CREDITS | |
|---|----------------------------|-----------------|--------------------------|-----------------|
| | COMPTES | MONTANTS (€) | COMPTES | MONTANTS (€) |
| OP : OPERATIONS FINANCIERES | | | | 1 560,00 |
| Bâtiments publics | | | 2131(041) 0001 | 1 560,00 |
| OP : ETUDE DIAGNOSTIC ENERGETIQUE | | 1 560,00 | | |
| Bâtiments publics | 2131(21) 93 | 1 560,00 | | |
| DEPENSES - INVESTISSEMENT | | 1 560,00 | | 1 560,00 |
| OP : OPERATIONS FINANCIERES | | | | 1 560,00 |
| Frais d'études, recherche, développement et frais d'insertion | | | 203(041) 0001 | 1 560,00 |
| OP : ETUDE DIAGNOSTIC ENERGETIQUE | | 1 560,00 | | |
| Frais d'études, recherche, développement et frais d'insertion | 203(20) 93 | 1 560,00 | | |
| RECETTES - INVESTISSEMENT | | 1 560,00 | | 1 560,00 |

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

4/ Questions diverses

- **Permanences électorales** pour élections législatives du 30 juin et 07 juillet 2024 réparties entre les élus ainsi que certains électeurs volontaires.
- **Démission élue** : Magali PAYEN, conseillère municipale, a envoyé sa démission en date d'aujourd'hui et sera transmise au préfet dans les plus brefs délais.

La séance est levée à 22h00

A Saint-Eloy-Les-Tuileries, le 20 juin 2024

Le Secrétaire de séance,

Patrick REYJAL

Le Maire,

Francis DELORT